

[Texte]

The rules are detailed, covering reporting requirements, compliance measures, and sanctions. The code deals specifically with assets and liabilities, outside activities, gifts, hospitality and other benefits, and post-employment.

My office employs 20 people and it administers the code to all category A public office holders as well as category B ministerial exempt staff. That represents some 1,400 clients.

Our mission is to enhance public confidence in the integrity of public office holders by administering the conflict of interest code and assisting public office holders to comply with it.

• 0940

Sur le plan hiérarchique, le sous-registraire général adjoint porte deux chapeaux. En matière de gestion administrative, mon Bureau relève de l'autorité du ministre de la Consommation et des Corporations par l'intermédiaire de la sous-ministre de ce ministère. Au point de vue fonctionnel, le Code relève du premier ministre par l'intermédiaire du greffier du Conseil privé. Le sous-registraire général adjoint doit prendre une certaine distance vis-à-vis de ses supérieurs puisque ceux-ci sont aussi ses clients.

Comme vous pouvez le constater, le Bureau fait partie de l'appareil administratif gouvernemental. Il n'a pas l'autonomie qu'une commission aurait en vertu, par exemple, du projet de loi C-43. Le Code, en outre, est une directive du premier ministre; donc, le Code n'a pas d'autorité juridique. Nous ne détenons pas de pouvoir statutaire pour procéder à des enquêtes ou pour faire respecter les dispositions du Code. Dans notre travail, nous mettons l'accent sur la prévention. Nous passons en revue les renseignements fournis par nos clients et nous fournissons des conseils et des recommandations aux titulaires de charge publique et parfois à leurs supérieurs.

Pour saisir la balle que M. Mitchell Sharp vous a lancée hier et pour paraphraser également Talleyrand, j'aime à croire que, dans notre travail, nous y mettons le zèle nécessaire, ni trop, ni trop peu.

Messieurs les coprésidents, le Comité voudra sans doute comparer le projet de loi au régime existant, surtout en ce qui a trait aux mesures qui s'appliquent aux ministres et aux secrétaires parlementaires. Je répondrai à vos questions en me basant sur l'expérience acquise au fil des ans par mon Bureau dans l'administration du Code. Je devrai naturellement prendre grand soin de ne pas divulguer des renseignements protégés et personnels fournis par mes clients.

Comme vous le savez, je ne comparais pas devant votre Comité pour expliquer le projet de loi ou l'intention des auteurs du projet de loi.

On a more general level, I would point out that I have been in my position for less than two years. I certainly cannot claim to be an expert on conflict of interest. The office, on the other hand, has accumulated over the last 18 years a wealth of experience. I will try, with my colleagues, to reflect that experience in my answers.

[Traduction]

Les règles sont détaillées, allant de la divulgation aux mesures d'observation et aux sanctions. Plus spécifiquement, le Code traite des biens et des exigences, des activités extérieures, des cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages, et d'après-mandat.

Mon Bureau emploie 20 personnes et administre les mesures du Code à l'égard de tous les titulaires de charge publique de la catégorie A et des membres du personnel soustrait des ministres de la catégorie B, ce qui représente près de 1,400 clients.

Si je puis vous énoncer notre mission, elle se résume à rehausser la confiance du public dans l'intégrité des titulaires de charge publique en administrant le Code régissant les conflits d'intérêts et en aidant les titulaires de charge publique à s'y conformer.

I carry out my duties under two superiors. Administratively, my Office is under the Minister of Consumer and Corporate Affairs, via the Deputy Minister of that department. But the Code is the functional responsibility of the Prime Minister, via the Clerk of the Privy Council. The Assistant Deputy Registrar General maintains, to a certain degree, an arm's length relationship with these superiors since they are his clients as well.

I think it is also important for me to tell you what the Office is not. We are part of the government, not independent like the Commission that would be established under Bill C-43. The Code is a Prime Ministerial directive which does not have the force of law. We do not have legal powers of investigation or enforcement. We work like a form of preventive medicine, taking the data given to us by our clients. We then give advice and make recommendations to public office holders and their superiors as required.

With respect to the question Mr. Mitchell Sharp put to you yesterday and to paraphrase Talleyrand, I would hope that we work with the appropriate degree of conscientiousness, neither too much nor too little.

Mr. Chairman, I'm sure the Committee will want to compare the Bill to the existing regime, particularly as it applies to ministers and parliamentary secretaries. I will be basing my answers to your questions on the experience of my Office in administering the Code. I will of course have to be careful not to divulge any protected personal information provided to me on a confidential basis by my clients.

And, as you know, I'm not here today to explain the Bill or to clarify the intent of the authors of the Bill.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais souligner que j'occupe mon poste depuis moins de deux ans. Je ne peux assurément pas prétendre être un expert dans le domaine des conflits d'intérêts. D'un autre côté, le Bureau a acquis, au cours des 18 ans de son existence, beaucoup d'expérience et j'essaierai, avec mes collègues, de refléter cette expérience dans mes réponses.